

INGENIEUR TERRITORIAL

décret 90-126 décret 2006-1695

A-3

A compter du 1^{er} janvier 2015, un fonctionnaire territorial pourrait être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne. Peuvent bénéficier de ces dispositions sur avis de la Commission Administrative Paritaire:

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX CONCERNES	CONDITIONS À REMPLIR AU 1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE DE LA LISTE D'APTITUDE
I) 1° Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> examen professionnel 8 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
2° Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> examen professionnel seuls de leur grade qui dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)
II) • technicien principal de 1 ^{ère} classe	<ul style="list-style-type: none"> 8 ans de services effectifs en qualité de technicien principal de 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront les critères en matière de promotion interne retenus par la C.A.P. du 28 janvier 2009

Les propositions, à retourner avant **le vendredi 18 juillet 2014 à 12 h 00** doivent comporter :

Une fiche de renseignements (à télécharger) et les pièces justificatives jointes.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT

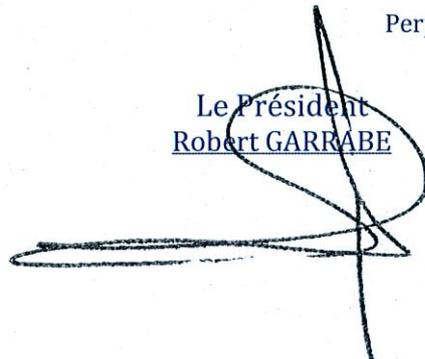
La C. A. P. ne prend pas en compte les dossiers arrivés hors délai

Les pièces justificatives transmises après le 18 juillet 2014, ne seront pas prises en compte.

Le Service Gestion des Carrières du Centre de Gestion 04 68 34 86 24 se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan le 23 juin 2014

Le Président
Robert GARRABE




Les dossiers arrivés hors délai, soit (après le vendredi 18 juillet 2014 à 12h00) ne seront pas traités conformément au choix des membres des C. A. P.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 66
PROMOTION INTERNE 2015

A-3

INGENIEUR

Toute rubrique mal ou non renseignée ou non accompagnée des pièces justificatives ne sera pas prise en compte.

Collectivité			Les colonnes grisées sont réservées aux services du CDG 66 (ne rien écrire -merci)
Nom - Prénom de l'agent			
Grade actuel de l'agent (cocher la case correspondante au grade de l'agent)	Techniciens territoriaux (cadre d'emplois) 8 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B. + examen professionnel		
	Techniciens territoriaux (cadre d'emplois) diriger, seul de leur grade, depuis au moins 2 ans, la totalité des services techniques des communes ou des EPCI de moins de 20 000 habitants dans lesquelles il n'existe pas d'ingénieur ou d'ingénieur principal. + examen professionnel		
	Techniciens principaux de 1ère classe au moins 8 ans de services effectifs en qualité de technicien principal de 2ème ou de 1ère classe.		
attestation de CNFPT (formation de professionnalisation)	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES	<input type="checkbox"/>	
Examen professionnel	date :	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES	<input type="checkbox"/>
L'agent présenté remplit les conditions statutaires pour être proposé à cette promotion interne		oui	non

1) Ancienneté dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire stagiaire et/ou titulaire

une même période de détachement ne pourra compter qu'une fois

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT	FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES
Total _____ ans _____ mois _____ jours	Total _____ ans _____ mois _____ jours	Total _____ ans _____ mois _____ jours	<input type="checkbox"/>
Total _____ ans _____ mois _____ jours			

2) Reconnaissance de l'expérience professionnelle effective dans la Fonction Publique Territoriale

stagiaire	contrat de droit public	contrat de droit privé (T.U.C.-C.E.S.-C.E.C.-E.J.-C.A.E.-C.A.)	PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES
du / / / / au / / / /	du / / / / au / / / /	du / / / / au / / / /	<input type="checkbox"/>
titulaire			
du / / / / au / / / /	du / / / / au / / / /	du / / / / au / / / /	<input type="checkbox"/>
Total _____ ans _____ mois _____ jours	Total _____ ans _____ mois _____ jours	Total _____ ans _____ mois _____ jours	
Total _____ ans _____ mois _____ jours			nombre de points
- périodes de disponibilité	- périodes de congé parental		PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES
de / / / / au / / / /	de / / / / au / / / /		<input type="checkbox"/>
de / / / / au / / / /	de / / / / au / / / /		
Total _____ ans _____ mois _____ jours	Total _____ ans _____ mois _____ jours		<input type="checkbox"/>
1/2			- nombre total de points

